

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 35 (1950)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

900 Caisses Raiffeisen en Suisse

L'année 1950 a été particulièrement fructueuse pour le mouvement Raiffeisen puisqu'au cours des dix derniers mois 20 Caisses se sont constituées dans 9 cantons, portant à 911 le nombre actuel des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse. L'apport de la Suisse romande est cette année de 2 Caisses seulement, donc plus faible que de coutume.

Cette riche floraison de fondations a ainsi permis au mouvement Raiffeisen suisse de doubler le cap de la *neuvième centaine de Caisses*. Le hasard a voulu que l'honneur de figurer au palmarès comme 900^{me} membre de notre grande famille nationale revienne à la Caisse tessinoise de *Bosco-Gurin* constituée à peu près le même jour où la première Caisse suisse de Bichelsee commémorait le cinquantenaire de sa fondation. Bosco-Gurin, village éloigné du val Maggia, issu d'une colonie valaisanne immigrée il y a plus de sept siècles, offre cette intéressante particularité d'être la seule commune du canton où l'on parle allemand.

900 Caisses Raiffeisen en Suisse ! 900 Caisses disséminées dans les 22 cantons, sur le territoire de nos quatre langues nationales. Les pionniers et les amis de la cause du mutualisme sur le plan de l'épargne et du crédit rural peuvent se réjouir du chemin parcouru :

1900	fondation de la	1 ^{re}	Caisse
1910	»	»	100 ^{me} »
1917	»	»	200 ^{me} »
1922	»	»	300 ^{me} »
1927	»	»	400 ^{me} »
1930	»	»	500 ^{me} »
1934	»	»	600 ^{me} »
1941	»	»	700 ^{me} »
1945	»	»	800 ^{me} »
1950	»	»	900 ^{me} »

Il y a eu ainsi en moyenne 17 fondations par année. Il a fallu 10 années pour fonder les 100 premières Caisses et 7 ans pour constituer la seconde centaine. Par étape de 5 années, le mouvement a doublé ensuite les caps de la troisième et de la quatrième centaines et en 1930 le demi-millier était atteint. La sixième centaine s'est constituée après 4 ans, la septième après 7 ans, alors que 3 années ont suffi pour arriver à la huitième centaine et 5 années pour atteindre la neuvième centaine.

900 Caisses Raiffeisen ! Près d'un tiers des communes rurales du pays possèdent ainsi déjà leur propre institut d'épargne et de crédit. La courbe continuellement ascendante du développement ne met pas seulement en évidence la nécessité d'une organisation adéquate du crédit rural, elle fait ressortir aussi l'aptitude éminente de la population à gérer elle-même son épargne, démocratiquement, dans le cadre du village. 900 Caisses ! C'est une étape et, en même temps, un nouveau point de départ. Un terrain immense reste encore à défricher. Des centaines de villages dans nos campagnes et dans nos vallées alpestres attendent encore la coopérative de crédit qui consacrera leur autonomie et apportera à la population laborieuse l'appui moral et financier dont elle a besoin. Tout raiffeiseniste doit faire œuvre de pionnier autour de lui. Il profitera de toute occasion propice pour provoquer la fondation d'une semblable institution d'entraide et d'auto-financement dans les communes qui n'en possèdent pas encore. Il engagera les personnes que la question est susceptible d'intéresser à se mettre en relation avec l'Union, qui adresse volontiers sur demande la docu-

mentation utile et délègue des conférenciers expérimentés pour les réunions d'information. La fondation d'une Caisse Raiffeisen est pratiquement simple. Elle dépend uniquement de l'esprit d'initiative et de solidarité de quelques citoyens dévoués. Or, chaque village possède de ces hommes de cœur, dévoués à la chose publique, toujours prêts à collaborer à une œuvre noble et utile, capable de concourir au bien commun.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

En session extraordinaire de fin octobre, les Chambres fédérales ont ratifié l'adhésion de la Suisse à l'*Union européenne des paiements*. L'accord qui a créé ce nouvel organisme constitue, pour les pays qui y adhéreront, un pas vers la liberté des relations économiques. Il touche les intérêts de la Suisse plus directement que tout accord commercial élaboré ou conclu depuis la fin de la guerre. Le régime des accords de paiements bilatéraux appliqué jusqu'ici était considéré comme un expédient et une mesure défensive. Indiscutablement, le retour au système unilatéral sera plus avantageux pour notre économie orientée vers les marchés extérieurs. En concluant l'accord sur l'Union des paiements, l'Europe tente de son côté de se rapprocher du multilatérisme. Cet accord, il est vrai, n'est pour le moment qu'une sorte de compromis valable seulement jusqu'au jour où, de nouveau, les devises seront librement convertibles. Cet accord préserve notre pays de l'isolement économique. Il ouvre des perspectives favorables pour notre exportation, nos finances et en particulier pour notre tourisme. Certes, tous les milieux ne bénéficieront pas dans la même mesure de cette adhésion. Le Conseil

fédéral assure toutefois qu'elle ne portera cependant préjudice à aucun groupe économique, notamment à l'agriculture, comme d'aucuns le craignent.

* * *

Sur le *plan économique*, le fléchissement de l'activité que l'on prévoyait et qui s'était déjà esquissé, semble différé. La situation est actuellement satisfaisante, offrant même de bonnes perspectives. L'ensemble du commerce extérieur s'est de nouveau accru dans les deux directions. Les bilans de banque accusent une sensible augmentation des crédits commerciaux. Le degré d'occupation de la main-d'œuvre est toujours en hausse et la demande d'ouvriers qualifiés est très forte. Certes, le tableau n'est pas sans comporter quelques ombres; nous songeons notamment aux difficultés que rencontrent les maraîchers et les paysans à écouler leur production dans des conditions raisonnables. Ces difficultés ont donné lieu à des démonstrations, à des « marches sur Berne » qui ont été différément jugées. Jusqu'ici, la hausse des prix de gros n'a pas affecté d'une façon sensible les budgets familiaux. Cependant, après une période de stabilité, l'index du coût de la vie est de nouveau entré en mouvement et il faut s'attendre à ce que le rythme de l'évolution ascendante soit plus rapide au cours des mois à venir. Cette perspective n'a rien de réjouissant.

* * *

Tout en restant encore considérable, la liquidité du *marché de l'argent* s'atténue petit à petit. Après la Suède et l'Amérique, les Pays-Bas et la Belgique ont élevé leur taux d'escompte et les établissements d'émission ont convié les banques à se montrer dorénavant circonspectes lors de l'octroi de nouveaux crédits, lorsqu'il ne s'agit pas d'opérations d'exportation. Une certaine évolution du marché des capitaux paraît s'amorcer aussi chez nous.

Après une période de fermeté, le marché des obligations d'emprunts publics accuse un léger recul des cours. Cette baisse provient sans doute de la retenue dont les capitalistes et les grandes banques font preuve à l'égard des nouveaux placements en valeurs mobilières. D'autre part, la nette reprise de l'activité industrielle, qui implique une constitution de nouveaux stocks, contribue très certainement à une diminution des liquidités. Le public de placement semble montrer un certain désintéressement envers les offres de conversion et les émissions nouvelles. Divers cantons qui, récemment, avaient jugé utile de tendre la corde à l'extrême quant aux conditions d'émission

de leurs emprunts, ont vu ces derniers rester presque entièrement sur les bras des syndicats d'émission et se traiter ensuite hors bourse à un prix fort inférieur à celui auquel ils avaient été émis. Outre cette lassitude du public, qui préfère garder ses fonds liquides plutôt que de les soumettre au régime des emprunts actuels, diverses causes militent en faveur du changement d'orientation qui semble se dessiner. Il y a tout d'abord les importants besoins de fonds que la Confédération éprouvera ces prochaines années tant pour le réarmement que pour subvenir aux avances que notre pays devra faire à l'Union européenne des paiements. Certes, il ne faut pas s'attendre à un revirement important et rapide. La tendance à la hausse du taux de l'intérêt ne fait que s'esquisser. Il est cependant probable que l'on assistera ces prochains temps à une nette accentuation de cette tendance. Les petits rentiers et les épargnants s'en féliciteront certainement.

Pour l'instant les taux se stabilisent. A fin août, le taux moyen des obligations et bons de caisse est de 2,55 chez les banques cantonales et de 2,25 % chez les grandes banques. Quant au taux moyen de l'épargne, il est de 2,31 % dans les établissements officiels. L'intérêt hypothécaire est de 3,54 %, ce qui dénote que le taux de 3 ½ % pour les emprunts de premier rang s'est généralisé.

Eu égard à la situation actuelle, les *Caisses Raiffeisen* n'ont aucun motif de modifier leur échelle de taux, qui est dans le secteur de la réception des dépôts:

obligations: 2 ¾ % (exceptionnellement 3 %) à 5 ans de terme;

caisse d'épargne: 2 ¼-2 ½ %;

compte courant: 1-1 ½ %.

La constitution et le maintien d'une forte *liquidité* doivent faire présentement l'objet de la préoccupation particulière des dirigeants.

* * *

Dans nos dernières chroniques, nous avons parlé de la concentration financière à outrance qui s'exerce depuis quelques années dans notre pays et dont pâtissent les petits instituts de crédit populaire. En drainant l'argent et en l'amenant dans des grands réservoirs d'accumulation, la politique financière étatique et centralisatrice actuelle ne permet plus une équitable répartition des capitaux dans le pays. Dans le rapport qu'il a présenté lors du récent congrès bancaire de Neuchâtel, le résident de l'Association suisse des banquiers a exposé son point de vue sur le Fonds de compensation de l'A.V.S., qui

atteignait à fin juin dernier un actif de 1060 millions de francs, soit 465 millions de plus qu'il y a un an. Nos lecteurs en prendront certainement connaissance avec intérêt:

« Les craintes exposées en 1949 que le développement actuel de l'A.V.S., sa concentration énorme de capitaux, ne constituent un danger pour la structure de notre marché des capitaux et des placements, se sont malheureusement réalisées dans une large mesure. La liquidité anormale et inquiétante qui règne actuellement sur ce marché n'est certes pas due uniquement aux accumulations du Fonds de compensation de l'A.V.S.; on ne saurait toutefois contester que sa création a été une des causes importantes de la situation actuelle. Les sommes y affluant et qui constituent dans une très large mesure des économies forcées, remplissent une fonction tout autre sur le marché des capitaux que si elles étaient utilisées pour les besoins courants ou demeureraient en possession des assurés. En concentrant ces sommes qui, à la différence de l'épargne doivent à tout prix être placées, le Fonds de compensation influence les conditions du marché des capitaux en exerçant une pression sur le taux de l'intérêt. »

Afin de parer aux inconvénients de la concentration financière, les *Caisses Raiffeisen* continueront à stimuler dans nos villages *l'épargne individuelle*, élément de progrès, de sécurité et de liberté, épargne dont la classe populaire s'assurera le contrôle et la jouissance en la plaçant à la Caisse locale, pour qu'elle travaille sur place, à son profit. Les *Caisses Raiffeisen* lutteront aussi efficacement contre la concentration des puissances financières, anonymes ou étatiques, en favorisant avant tout le petit crédit, le crédit personnel, les petites entreprises.

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Faut-il tenir les assemblées générales la semaine ou le dimanche?

Avec une louable ardeur, une persévérance désintéressée et une conviction profonde, le général Guisan se fait le champion d'une croisade en faveur du repos du dimanche, journée qui doit être réservée à Dieu et à la famille. Il y voit avec raison l'efficace moyen de conserver à notre peuple la bonne santé morale et l'esprit chrétien qui ont fait la force de la patrie. Emanant du chef en qui le peuple suisse avait confié ses destinées aux heures sombres de la dernière guerre et qui personnifie la nation, ces exhortations doivent être entendues avec tout le sérieux que comporte la situation spirituelle des nations face à la vague de l'esprit antichrétien.

Dans le domaine d'action qui leur est propre, les autorités religieuses responsables des deux confessions ont lancé au printemps dernier un manifeste public et commun intitulé : « Sanctifiez le dimanche ! » Cet urgent appel au peuple suisse, reproduit par toute la presse, était signé par la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse et par l'Association populaire catholique suisse. Il fait ressortir le danger que court la santé morale et spirituelle de notre peuple et s'adresse à tous les individus, mais surtout à toutes les associations diverses du pays, qu'elles soient à caractère sportif, économique ou social, les conviant à respecter le « jour du Seigneur », jour de repos qui doit garder toute sa signification et qui, malheureusement, est trop devenu « un jour d'agitation et de dispersion, de course au plaisir et de l'éloignement de Dieu ».

Depuis lors, la presse s'est faite l'écho des heureuses réactions que cette noble campagne a suscitée. De nombreuses associations culturelles régionales ont porté leurs efforts sur leur terrain respectif. Des groupements divers à caractère tout à fait profane ont décidé de faire leurs recommandations du général et des autorités religieuses du pays. Quoi qu'avec risque de perte de recettes, des compétitions sportives ont été volontairement fixées au samedi. La croisade fait son chemin et, petit à petit, avec un esprit de bonne volonté réciproque, elle atteindra son but. Il ne saurait naturellement

être question d'appliquer chez nous sans discernement la méthode anglaise, toute manifestation publique étant interdite le dimanche dans ce pays. Trop de contingences économiques et sociales particulières entrent en jeu chez nous. Il faut trouver une solution suisse conforme à nos conditions d'existence et tenant compte des traditions, des coutumes et de nos sentiments patriotiques.

Les Caisses Raiffeisen, dont les statuts prévoient la réalisation de leurs idéaux économiques et sociaux « selon l'esprit chrétien », peuvent-elles rester indifférentes en face de ce mouvement éminemment chrétien ? Ne se doivent-elles pas d'apporter leur pierre à l'édifice en s'y incorporant résolument ? Qu'en pensent tous nos raiffeisenistes ?

Le principe de la sanctification du dimanche qui demande le renvoi en semaine de toutes les réunions, peut-il et doit-il être appliqué chez nous, qu'il s'agisse d'assemblées de fédération, d'assemblées générales locales ou de fêtes jubilaires ?

La question est posée.

Nous aimerions avoir les avis de tous, aussi bien de ceux qui ont toujours appliqué ce principe avec conviction que de ceux qui convoquent encore des assemblées le dimanche et même de ceux qui doivent « subir » ces réunions du dimanche ?

Nous nous proposons d'y revenir en tirant la synthèse de notre enquête.

Fx.

Les paiements par virement à la campagne

Par service de virement, on entend les paiements opérés par les titulaires d'un compte courant auprès d'une banque ou Caisse par simple virement d'un compte sur un autre. Les virements constituent donc une forme de paiements sans mouvement d'espèces puisque ce sont non pas ces dernières mais les avoirs qui circulent. Le virement est une simplification pratique des paiements, supprimant des frais et des risques.

Les organisations Raiffeisen étrangères vouent une attention particulière au développement du service de virement à la campagne.

Dans son dernier rapport annuel, la *Caisse centrale de crédit rural du Boerenbond belge* relève notamment à ce sujet :

Nous estimons que le développement du système de paiement par virement entre l'agriculteur et les institutions économiques est d'importance primordiale. Les paiements par virement ont exercé, depuis quelques années, une influence stimulante sur les opérations

d'épargne ; ils ont atteint le chiffre de 530 millions de francs, et le système semble avoir reçu sa consécration définitive. A l'avenir, par le règlement de tous les paiements et recettes par l'intermédiaire du compte d'épargne, il doit être le principal moyen de promouvoir l'épargne. Cela nous a incité à prendre l'intérêt actuel et la nécessité d'un nouveau développement du système de paiement par virement, comme thème principal à traiter aux journées régionales d'études pour caissiers qui se sont tenues en septembre 1949.

De son côté, la *Coopérative centrale Boerenleenbank à Eindhoven* (Centrale des Caisses Raiffeisen des Pays-Bas) insiste également sur l'urgente nécessité de continuer à développer le système de paiement par virement en agriculture et sur les grands intérêts qui sont en jeu en cette affaire. Il dit notamment dans son Album jubilaire 1898-1948 :

Grâce à ce système, l'organisation de crédit agricole peut constamment garder son réservoir de fonds au niveau voulu, nonobstant des difficultés éventuelles dans la formation de l'épargne ; d'où une plus grande garantie que,

toujours en toutes circonstances, il pourra être satisfait aux besoins de crédit de l'agriculture. Cela répond également aux intérêts des agriculteurs eux-mêmes ; le système par virement leur assure de notables avantages : il prévient des erreurs et des pertes et procure une comptabilité simple et claire.

Le service de paiement par virement, en agriculture, mériterait d'être vulgarisé en Suisse également. L'Union Raiffeisen suisse avec sa Caisse centrale et ses 910 Caisses locales affiliées peuvent en faciliter le développement. La contre-valeur de la livraison des produits agricoles (lait, blé, betterave, bétail, etc.) pourrait chez nous également, comme à l'étranger, être mise à disposition dans les Caisses rurales par l'intermédiaire de la Caisse centrale. Signalons qu'un premier pas a été fait dans cette voie dans le canton de Genève, où le Cercle des agriculteurs effectue cet automne le paiement des blés livrés à la Confédération par l'intermédiaire des Caisses Raiffeisen. Cette innovation est des plus intéressantes et il sera intéressant d'en connaître les résultats.

CHOSSES ET AUTRES

XI^{me} Exposition suisse d'agriculture.

Cette exposition nationale est prévue pour 1954 à Lucerne. Espérons qu'elle ne coïncidera pas, comme les dernières fois, avec une nouvelle guerre mondiale... Le 21 septembre dernier a eu lieu à Berne, sous la présidence de M. Rubattel, conseiller fédéral, l'assemblée constitutive de la grande commission de l'Exposition, formée des représentants des autorités et offices fédéraux, des départements cantonaux de l'agriculture, des autorités municipales de la ville de Lucerne, ainsi que de nombreuses institutions et organisations agricoles intéressées, fédérales, cantonales et régionales.

Par décision du Conseil d'administration, l'Union Raiffeisen suisse prendra part à cette grande manifestation de notre économie rurale nationale. Le président de l'Union, M. Eugster, conseiller national, fait partie de la grande commission de l'Exposition.

Raiffeisen en Finlande.

La coopération agricole sous toutes ses formes (coopératives de crédit, de laiterie, de boucherie, de production et de vente) joue un rôle prépondérant dans l'économie de la Finlande. La plus importante des organisations de ce genre de ces coopératives et de leurs fédérations respectives est la *Pellervo-Society* qui commémore cette année le cinquantenaire de sa fondation.

Les coopératives de crédit fonctionnent d'après les principes énoncés par F.-G. Raiffeisen. Elles accordent des crédits à la population rurale, ainsi qu'aux coopératives agricoles de tous les genres. Les prêts ne sont consentis qu'aux sociétaires et seulement contre garantie, par hypothèque ou nantissement. Les avances sous forme de billets de change sont exclues. On suppose que les deux tiers des opérations financières de la classe rurale sont traitées par les coopératives de crédit.

A fin 1948, la Finlande possédait 763 coopératives de crédit Raiffeisen avec

210 800 sociétaires. Les capitaux dont elles disposaient se montaient à 26,5 milliards de marks, dont 14,2 milliards étaient constitués par les avoirs des diverses coopératives agricoles. Au 31 décembre 1948, le montant des prêts et crédits accordés s'élevait à 22 milliards représentant le 25,1 % des prêts effectués par l'ensemble des établissements bancaires du pays.

Comme la Finlande connaît surtout la petite propriété, la coopération y joue un rôle économique et social de la plus haute importance.

des besoins des classes rurales, son expérience et son dévouement sans borne au service des populations campagnardes fribourgeoises, comme de la Romandie et de la Suisse tout entière. L'assemblée émue manifeste alors sa gratitude par une prière à l'intention du cher disparu.

Ce devoir rempli publiquement, M. le doyen Monnard a la joie de présenter ses compliments et ceux de la Fédération au successeur de M. Heuberger, M. Ignace Egger, nommé directeur de l'Office de revision de l'Union suisse. Il lui adresse des souhaits de cordiale bienvenue et l'assure du même attachement que les raiffeisenistes fribourgeois manifestaient à son prédécesseur.

L'ordre du jour appelle à ce moment les réélections statutaires. Les trois membres du comité central dont le mandat arrivait à expiration, M. l'abbé Sapin (Avry-devant-Pont), M. l'abbé Terrapon (Cerniat) et M. le député Meuwly (Cressier sur Morat), sont confirmés à l'unanimité dans leur fonction pour une nouvelle période de 4 ans.

C'est alors au tour du nouveau directeur, M. Egger, de prendre son premier contact avec la Fédération, en sa qualité de successeur de celui qui avait tracé bien droit le lumineux sillon des principes Raiffeisen et dont il s'efforcera d'interpréter fidèlement la pensée. Apportant le message et les vœux des organes de la Direction centrale de St-Gall, M. Egger dit sa joie de faire la connaissance de tant de généreux collaborateurs fribourgeois et les assure qu'il continuera à les tenir dans la même estime qu'autrefois le directeur Heuberger. Conscient de sa lourde tâche, il fait appel à leur appui inconditionnel dans l'exécution intégrale du programme raiffeiseniste : collaboration loyale des sociétaires, des Caisses affiliées, de la Fédération avec l'Union suisse pour servir la communauté rurale et partant tout le pays.

L'attention soutenue de l'auditoire et ses applaudissements ont prouvé au nouveau directeur qu'il avait spontanément conquis les cœurs. Le président sut le lui affirmer encore et lui exprima la joie des raiffeisenistes fribourgeois d'avoir entendu une telle profession de foi du gardien vigilant de la doctrine enseignée par les pionniers Raiffeisen, Traber et Heuberger.

Pour donner du corps à la réunion, l'ordre des tractanda comporte chaque année une étude sur des problèmes d'actualité relatifs à l'activité des Caisses. Cet exposé est dévolu à M. Froidevaux, revisseur de l'Union, qui fait tout d'abord un rapide tour d'horizon sur la situation interne des Caisses, s'arrêtant à quelques

A la Fédération fribourgeoise romande

L'assemblée des délégués de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen s'est déroulée le jeudi 19 octobre, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Morat. L'idyllique cité moyenâgeuse avec ses remparts, son château et son lac avait exercé son charme en cette lumineuse journée d'automne. Quoique située à la pointe du canton, sur la ligne de démarcation des langues et malgré les distances, elle a attiré une nombreuse phalange de délégués.

A 9 h. 30, M. le doyen Monnard (Marly), président, ouvre la séance dans une salle spacieuse aux larges verrières découvrant la vue sur le lac et le Vully. Un immense tableau fait toile de fond : c'est l'armée suisse, à genoux, qui implore la protection du Tout-Puissant avant la bataille qui devait mettre en déroute le Téméraire bourguignon. Comme les Confédérés de l'époque, les délégués commencent leurs travaux par la prière, puis le président se plaît à souhaiter la bienvenue aux participants et aux hôtes, parmi lesquels M. von Kaenel, pasteur de Morat, M. Derron, notaire et secrétaire de préfecture, M. Egger, directeur de l'Union Raiffeisen suisse, accompagné de M. Froidevaux, reviseur.

Avec sa distinction coutumière, le président passe à la liquidation rapide des affaires administratives.

La lecture du procès-verbal est toujours un morceau de choix attendu. Dans un style imagé, agrémenté de pointes d'humour, M. l'abbé Terrapon (Cerniat) rend à la perfection le film et l'atmosphère des débats de l'assemblée du 18 octobre 1949, à Estavayer-le-Lac.

L'appel fait constater la présence de 150 délégués de 44 Caisses fédérées. Les sections de Givisiez, Grolley, Gruyères, Remaufens et Riat ne se sont pas fait présenter.

Les comptes du ménage intérieur de la Fédération établis par le caissier, M. l'abbé Sapin (Avry-devant-Pont), sont approuvés sans observation sur proposition des sections vérificatrices de Belfaux et de Barberêche. Jugée suffisante pour les besoins de l'administration interne, la cotisation annuelle reste fixée aux normes en vigueur pour 1951.

Le rapport présidentiel attendu chaque année avec le même intérêt fait ressortir les résultats heureux enregistrés en 1949. Au nombre de 49, avec 3800 sociétaires et 15 300 épargnants, les Caisses Raiffeisen fribourgeoises romandes ont brassé des affaires pour 47,6 millions. La somme totale des bilans ascende à 33,1 millions en augmentation de 1,1 million. Les dépôts du public sur livrets d'épargne et obligations constituent un volume de 25,3 millions. Le bénéfice total réalisé de Fr. 116,000.— porte les réserves à 1,48 million.

Manifestant sa légitime satisfaction, M. le président Monnard s'attache à marquer la tâche des dirigeants qu'il félicite pour leur dévouement et leur esprit de sacrifice et leur demande d'élargir encore leur champ de propagande en cherchant à faire pénétrer l'esprit de solidarité rurale agissante dans les localités voisines qui ne sont pas encore pourvues de leur propre coopérative d'épargne et de crédit. Il annonce également l'organisation de cours décentralisés d'instruction en 1951.

Puis l'orateur rend un vibrant hommage à la mémoire du regretté directeur Heuberger, mort à la tâche. Il rappelle ce que le canton de Fribourg doit à celui qui fut l'âme du mouvement, le soutien et le conseiller du pionnier fribourgeois, M. l'abbé Raemy, le guide des dirigeants de la Fédération envers laquelle il avait une prédilection particulière. Homme de principes, il a mis toute sa connaissance

objets plus particuliers d'administration. Tour à tour, il commente la nouvelle loi fiscale fribourgeoise — qui malheureusement traite les Caisses Raiffeisen comme des sociétés anonymes de capitaux alors qu'équitablement elles auraient mérité d'être considérées à part comme associations d'utilité générale — il insiste sur l'application des principes statutaires, sur la prudence et la clairvoyance des organes responsables dans l'octroi des prêts et crédits et sur l'intérêt que l'on doit porter envers les « économiquement faibles ». Parlant de la nécessité d'une forte liquidité, il fait ressortir le prestige des Caisses grâce à leur autonomie financière. Il s'étend enfin sur la situation du marché des capitaux et des taux d'intérêts, mettant fort à propos l'accent sur les conséquences néfastes de la concentration à outrance de l'épargne et du crédit populaires dans les gros instituts bancaires.

Lors de la discussion fort nourrie et objective, de nombreux délégués appuyèrent le dernier thème de cet exposé. La petite épargne populaire s'en va à un rythme régulier et toujours accentué à l'A.V.S. mais ne revient plus au village au service du petit crédit. Cette alarmante centralisation nuit à une équitable répartition des capitaux dans le pays. Cet aspect de l'œuvre sociale qu'est l'A.V.S. mérite qu'on s'y arrête et qu'on trouve une solution heureuse dans le sens fédéraliste suisse. Il met en évidence la belle mission de nos petits instituts financiers décentralisés servant la cause d'une économie rurale démocratique et fédéraliste.

* * *

Il était midi lorsque le président mit le terme à cette fructueuse assemblée au cours de laquelle l'intérêt n'avait pas fléchi un instant. Cependant, si l'esprit était satisfait, l'estomac en était jaloux.

Le temps d'humer la brise caressante du lac et de laisser le maître de céans préparer la table et les convives se retrouvent dans la même salle pour y déguster un repas en commun excellemment servi dans une ambiance des plus fraternelles. Libre cours est laissé aux épanchements du cœur. Et la finesse du menu ne le cède en rien à la chaleur communicative des paroles amicales qu'on entendra encore comme dessert pour les esprits.

C'est d'abord M. Derron qui apporte le salut et les vœux de M. le préfet du district. Dans ce lieu historique de Morat, il souligne finement la solidarité des vaillants Confédérés de 1476, solidarité qui joua au profit d'une victoire guerrière, alors que la solidarité chrétienne

des raiffeisenistes d'aujourd'hui doit jouer au profit d'une victoire sociale. A titre de notaire, il apprécie hautement les Caisses Raiffeisen en qui il trouve toujours beaucoup de compréhension pour les besoins des ruraux et où l'on prend en considération les valeurs morales. Il se réjouit du développement constant de ces institutions d'entraide et fait les meilleurs souhaits pour leur avenir.

M. le pasteur von Kaenel prononce, en allemand, de profondes paroles écoutées dans un religieux silence. Vouant une grande estime au mouvement raiffeiseniste, il se plaît à en saluer les représentants fribourgeois dans sa paroisse. Travaillant à la défense du même patrimoine et mettant en honneur les mêmes principes chrétiens de la coopération, les raiffeisenistes de toutes les langues et de toutes les confessions doivent poursuivre leur noble mission en toute loyauté et avec toute leur bonne volonté. Si l'on veut garantir le bien-être de l'âme, il faut aussi prendre soin des besoins matériels du corps. C'est à quoi veillent nos coopératives d'épargne et de crédit au sein des populations chrétiennes laborieuses par l'union des esprits au-dessus des diversités linguistiques et confessionnelles.

De telles pensées méritaient d'être traduites en français pour que chacun puisse en savourer la valeur. M. l'abbé Boschung, curé de Sommentier, et qui fut pendant 18 ans curé à Morat où il accomplit son

ministère dans la plus parfaite collaboration avec le pasteur von Kaenel, mit tout son cœur à en donner l'interprétation fidèle. Cette union spirituelle du prêtre et du pasteur sous l'égide du raiffeisenisme est le témoignage du plus large esprit chrétien animant une œuvre sociale.

La réunion se poursuit encore par une partie récréative conduite avec brio par le traditionnel major de table, le sympathique M. Ridoux, instituteur à Lentigny. Les participants bénéficient ainsi d'une heure de saine et commune joie dans l'unisson des cœurs, pendant laquelle les bons propos fusent entrecoupés des chants du terroir. On entend encore de chaudes paroles d'encouragement et des vœux de la part de MM. Derron, Egger, directeur, Froidevaux, et enfin le merci du président central qui met le point final à cette laborieuse journée, le merci aux hôtes, aux délégués, au major de table, au tenancier de l'Hôtel et à son méritant personnel, et l'au revoir à tous.

Par un soleil chatoyant sur les teintes d'automne, chacun s'en va encore goûter aux beautés de la vieille ville, véritable bijou serti sur la petite colline dominant le lac. Et c'est la rentrée au foyer en emportant un lumineux souvenir et une volonté renouvelée à poursuivre l'œuvre de solidarité qui doit consacrer l'autonomie économique et financière de nos communautés rurales conformément aux constantes fédéralistes du pays. *Fx.*

Les problèmes pratiques d'administration

Pour plus de sécurité dans les placements hypothécaires en Valais.

Le registre foncier fédéral n'étant pas introduit partout en Valais, le prêt hypothécaire y est moins aisé qu'ailleurs.

Il ne suffit pas de le relever et d'espérer en des jours meilleurs. Nos Caisses se doivent de perfectionner le système actuel en éliminant chaque possibilité de risque.

La circulaire adressée aux Caisses valaisannes en juillet 1949 traitait de formalités relatives au crédit hypothécaire. Les premières expériences ont fait surgir des imprévus, des difficultés nouvelles qui, loin de nous décourager, nous stimuleront dans la recherche constante de la bonne formule.

Plusieurs contacts avec le registre foncier de Sion (bien à portée de notre main et dont nous soulignerons ici encore la parfaite serviabilité), des échanges de vue avec des teneurs de cadastre, des caissiers

et des spécialistes de ces problèmes, ont permis quelques mises au point. Nous nous proposons de les communiquer en entrefilets successifs.

Nous comptons ici encore tout spécialement sur la collaboration des Caisses affiliées. Nous les prions de nous faire part de leurs expériences. Pour les 63 Caisses du Valais romand, nous avons affaire à plus de 60 teneurs de cadastre, à presque autant de notaires. Et tous ne procèdent pas de la même façon.

Chacun y mettant du sien, le succès ne manquera pas de couronner nos efforts.

Titres hypothécaires à mettre à jour après une construction.

C'est la formalité la plus difficile à remplir, les teneurs de cadastre procédant selon différents systèmes qui ne cadrent pas avec les prescriptions du registre foncier. Nous rédigerons une note spéciale sur cette question et la publierons ultérieurement.

*Bâtiments hypothéqués.**Assurance-incendie.*

Avec Genève, Tessin et Uri, le Valais est l'un des derniers cantons qui n'a pas adopté l'assurance obligatoire. La Caisse ne peut donc accepter en hypothèque que des bâtiments assurés. Il ne suffit pas d'obtenir ici le certificat de gage de la société d'assurance. La Caisse doit avoir la certitude que le *bâtiment* hypothéqué est *suffisamment* assuré, que la valeur d'assurance correspond à celle attribuée au bâtiment dans l'engagement. En cas de sous-assurance, la Caisse court un gros risque. Nous reproduisons ci-après l'avertissement d'une société d'assurance :

« Mise en garde contre la sous-assurance. »

Il arrive *très fréquemment*, lors d'un dommage « incendie », que nous nous trouvons en présence d'une sous-assurance ; en d'autres termes, *il s'avère que la somme assurée est inférieure à la valeur réelle des objets existants au moment du sinistre*. Il en résulte qu'en conformité des dispositions de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance et des conditions générales de la police *l'indemnité subit une réduction proportionnelle*.

Exemple :

Valeur assurée Fr. 10,000.—. Valeur réelle de l'ensemble des objets assurés Fr. 15,000.—.

Sous-assurance Fr. 5,000.— ou $\frac{1}{3}$.

En cas de sinistre — qu'il s'agisse d'un dommage partiel ou d'une perte totale —, notre indemnité est diminuée d'un tiers. (Par exemple, s'il s'est produit un dommage partiel de Fr. 9,000.—, l'assuré ne touchera que Fr. 6,000.—.) L'assuré, qui n'a payé la prime que sur les deux tiers de la valeur réelle, est donc demeuré son propre assureur pour le tiers restant, et il doit logiquement supporter les conséquences de cette sous-assurance. »

La solution idéale est celle-ci : *avant* l'instrumentation de l'acte hypothécaire, le débiteur apporte sa police d'assurance. Le montant assuré est-il insuffisant, la Caisse peut facilement exiger à ce moment-là qu'il soit augmenté. On demandera au notaire d'indiquer dans l'acte le montant de l'assurance du bâtiment. Nous précisons bien : du *bâtiment*, et non seulement le total de la police, celle-ci englobant parfois encore du mobilier, du bétail, etc. Les formulaires officiels de l'Union, N° 105 pour les prêts à terme et 106 pour les crédits en compte courant ont, au haut de la deuxième page, une rubrique spéciale à cet effet. Du reste, sur demande, les sociétés d'as-

surance confirment aujourd'hui sur le certificat de gage, le montant de l'assurance du bâtiment, ainsi l'Helvétia, la Neuchâtelaise, etc.

*Comptes hypothécaires remboursés.**Radiations.*

Un compte hypothécaire est-il remboursé, la Caisse requerra *immédiatement* la radiation de l'inscription hypothécaire, *directement au registre foncier*. Pour se couvrir de ses frais, elle ajoutera au total des derniers intérêts à payer Fr. 4.— à 4.50.

Ces radiations ne seront pas remises aux débiteurs qui, le plus souvent, les égareront.

C'est là une des tâches de la Caisse, tout comme celle d'aviser les cautions lors des remboursements de comptes garantis par elles. (Form. 150 de l'Union.) En travaillant systématiquement, on arrivera petit à petit à faire disparaître ces trop célèbres charges antérieures qu'il faut quand même radier une bonne fois.

Pas d'argent

sans dossier au grand complet.

Même si elle a l'arrière-goût d'une « rangaine », cette consigne doit être constamment répétée.

Pourquoi se compliquer la tâche alors qu'il serait aisé de travailler plus rationnellement ?

D'aucuns prétendent que si l'on attendait d'avoir les titres pour donner l'argent, la Caisse n'aurait plus de débiteurs.

Permettez aux reviseurs de n'y pas trop croire. En effet, à quelques exceptions près, ce système est pratiqué aujourd'hui et tout le monde s'en porte bien. Y compris les débiteurs.

Paiement des intérêts.

Malgré les difficultés présentes de l'agriculture valaisanne, les intérêts 1949-50 se sont jusqu'ici très bien payés. Messieurs les caissiers veilleront à ce qu'il en soit de même cet automne. Ainsi, les raiffeisenistes donneront la preuve qu'ils sont conscients de leurs responsabilités et que les engagements librement consentis sont tenus.

Cela est à l'honneur des débiteurs. C'est également et surtout à l'honneur des caissiers et des comités. Les années à venir consacreront la valeur de la politique de crédit des Caisses ainsi que la qualité de leurs débiteurs.

Nous sommes persuadés qu'il n'y aura pas trop de déceptions. *pp.*

Communications de la Fédération jurassienne

Constitution du comité. — En séance du 5 octobre, à Delémont, le comité de la Fédération s'est constitué comme suit :

Président : Sylvain Michel, Courtedoux ;
Vice-président : Abbé Maxime Cordelier, Courtételle ;
Secrétaire : Louis Daucourt, Fahy ;
Caissier : Charles Fährndrich, Courrendlin ;
Membres : Joseph Froidevaux, Le Noirmont ;
Albert Ackermann, Montsevelier ;
Jules - A. Mottet, Orvin.

* * *

Liste des vétérans. — Les Caisses jurassiennes sont priées d'annoncer les noms de ceux de leurs membres dirigeants accomplissant en 1950 leur 25^{me} année d'activité au sein des organes de la Caisse et ayant droit au souvenir traditionnel offert par la Fédération à l'occasion de son assemblée des délégués. Cette communication est à faire pour le 25 novembre au plus tard, au président de la Fédération, M. Sylvain Michel, député-maire à Courtedoux.

* * *

Plaquette-souvenir. — A l'occasion du 25^{me} anniversaire de la fondation et sur l'initiative du regretté Dir. Heuberger, la Fédération jurassienne a publié une plaquette remémorant les actes principaux de la fête jubilaire du 23 avril à St-Ursanne.

Cette brochure de 40 pages se présente d'agréable façon avec une couverture illustrée et la photographie de deux vétérans du mouvement en terre jurassienne. Elle contient in extenso les discours et toasts qui y furent prononcés, notamment les chaleureux souhaits de bienvenue du président de la Caisse locale, M. Xavier Marchand, la notice historique du président fondateur, M. Léon Membrez, le mot d'ordre du pionnier jurassien, M. l'abbé Montavon et, tout spécialement, le toast qui devait être le « chant du cygne » et la dernière consigne du Dir. Heuberger à ses amis du Jura.

Un texte explicatif relie élégamment les morceaux d'éloquence, illustrant le déroulement de la journée et en faisant ressortir l'ambiance. Par l'élévation de pensée des auteurs et par leur acte de foi aux principes chrétiens du raiffeisenisme, par les détails historiques et statistiques qu'elle contient, cette plaquette constitue un précieux document qui a sa place dans la bibliothèque de chacune de nos Caisses.

Elle est à disposition des intéressés à l'Union suisse, au prix de Fr. 1.— l'exemplaire, jusqu'à épuisement du stock. Elle est à recommander non seulement aux raiffeisenistes, mais à tous ceux qui, en dehors du Jura, suivent l'évolution de nos sections locales et de nos fédérations.

Fx.

Une heureuse nomination à la Banque nationale suisse

En remplacement de M. le directeur J. Heuberger, décédé, le Conseil fédéral a nommé membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse,

M. G. Eugster,

conseiller national, président du Conseil

d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Nous félicitons notre président de sa flatteuse élection. Le mouvement Raiffeisen suisse est heureux de conserver ainsi un porte-parole au Conseil général de notre banque d'émission.

Sx.

Communication de Bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle.

La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires de bouclage annuel.

On peut déjà, en particulier :

a) calculer les intérêts ;

b) préparer les différents extraits.

Pour diminuer également le travail qui incombe au personnel de l'Union à la fin de l'année et pour être toujours servis promptement, MM. les caissiers sont priés de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires à l'occasion de l'établissement des comptes annuels.

Vous affirmez, monsieur, d'un ton péremptoire, que votre budget sévèrement établi vous interdit toutes économies. Et pourtant, sur la somme modeste que vous allouez pour le ménage à votre femme, celle-ci parvient à épargner quelques sous.

— Ce que vous ignorez, heureusement !

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Alcuni rilievi sul funzionamento del pegno sul bestiame

A norma dell'articolo 885 del codice civile svizzero, si può dare al creditore, quale garanzia, un diritto di pegno su bestiame, senza far luogo alla consegna dello stesso al creditore. E' una deroga alle norme dell'art. 884 del CCS, che prevede il trasferimento del possesso del pegno nelle mani del creditore.

La possibilità di effettuare tali operazioni presuppone però una *speciale autorizzazione* dell'autorità cantonale competente (Cantone Ticino: Consiglio di Stato). In base all'ordinanza federale sul pegno del bestiame (art. 2) gli stabilimenti di credito o società cooperative a ciò autorizzate si obbligano però a *non accettare*, accanto al pegno sul bestiame *altra garanzia*, cauzioni, fidejussioni, impegni solidali, ecc.

Ad ogni istituto che non ottemperasse a quest'obbligo od accampasse pretese evidentemente ingiuste verso il debitore, oppure che provocasse reclami sul modo di agire, verrà ritirata l'autorizzazione.

Il Dipartimento federale di giustizia tiene un registro di tutte le licenze emesse che vengono pubblicate nel Foglio Ufficiale federale.

I cantoni sono incaricati dell'organizzazione dell'Ufficio per la tenuta del registro sul pegno del bestiame.

Gli stessi sono sottoposti alla legislazione cantonale ed al controllo di un'autorità cantonale (nel Ticino: Camera di Esecuzione e fallimento del Tribunale di

Appello) la quale ne rende conto, ogni anno al Dipartimento federale di giustizia e polizia. L'alta vigilanza in materia è esercitata dal Consiglio Federale.

L'Ufficio per il pegno sul bestiame — che nel più dei Cantoni è esercitato dall'Ufficio di Esecuzioni e Fallimenti — è obbligato alla tenuta di un « registro dei pegni sul bestiame ».

Chiunque dimostri un interesse veritiero può esigere da tale ufficio informazioni verbali o scritte (form. 47) sopra una determinata iscrizione del registro ancora esistente o già estinta.

Formalità per l'iscrizione.

L'iscrizione è effettuata dall'ufficio del circondario nel quale il bestiame ha la sua stazione ordinaria. Nel dubbio è considerata come tale il luogo di domicilio del proprietario.

La richiesta d'iscrizione viene redatta su formulario speciale (form. 46) e dev'essere firmata dal creditore, dal debitore costituente il pegno e dall'ispettore del bestiame.

Prima di apporre la sua firma, quest'ultimo dovrà accertarsi, sul luogo, della esistenza e dei caratteri distintivi dell'animale, completando o rettificando eventuali indicazioni insufficienti od errate ed iscrivendo pure il valore di stima.

Qualora l'animale fosse assicurato, si iscriverà anche il nome della società assicuratrice e, se possibile, l'importo assicurato.

Nel caso in cui l'animale dovesse venir dislocato in un altro circondario il costituente del pegno dovrà darne immediata comunicazione al vecchio ufficio di iscri-

zione, il quale provvederà d'ufficio a che il pegno venga iscritto nel nuovo circondario, cancellando la propria iscrizione.

Ogni anno, nel mese di novembre, l'ufficiale del registro comunica ad ogni creditore al beneficio di un'iscrizione avvenuta, iscritta nel penultimo anno civile, che in caso di mancata richiesta di rinnovo sarà proceduto alla radiazione del pegno entro il 31 dicembre seguente.

Entro questo termine è quindi data al creditore la possibilità di esigere il rinnovo dell'iscrizione.

Modificazione delle iscrizioni.

Ciò è possibile, per esempio, qualora l'animale dato in pegno venisse sostituito. La domanda di modificazione (form. 46) dev'essere firmata dal creditore, dal debitore ed anche dall'ispettore del bestiame, per le ragioni anziesposte.

Cancellazione.

L'ufficio procede alla cancellazione dell'iscrizione del pegno :

- a) su ordine di un tribunale che abbia dichiarato inesistente od annullato il diritto di pegno, su ordine dell'Ufficio di esecuzioni e fallimenti ;
- b) in caso di realizzazione del bestiame ;
- c) su istanza scritta del creditore ;
- d) in caso di mancata richiesta di rinnovo dell'iscrizione.

Comunicazioni agli interessati.

L'ufficio della stazione ordinaria notifica al debitore ed al creditore l'avvenuta iscrizione.

Nel caso di cambiamento di luogo di stazionamento il *nuovo ufficio* comunica al creditore la nuova iscrizione — che va in sostituzione di quella radiata d'ufficio.

A fine dicembre viene pure data comunicazione al costituente del pegno ed al creditore dell'avvenuta cancellazione o rinnovamento dell'iscrizione.

A differenza delle precedenti legislazioni, l'ordinanza sopra citata (30. 10. 1917) esclude la costituzione di pegno su intere mandre, indeterminate, limitando la possibilità ad uno o più animali, singolarmente bene individualizzati.

Un segno esteriore fisico ad ogni animale (bollatura a fuoco, marche metalliche speciali, ecc.), destinato a mettere in evidenza l'esistenza del pegno, non fu voluto, per non urtare i sentimenti dei nostri agricoltori; si è invece preferita la collaborazione dell'ispettore del bestiame con il suo controllo a mezzo del registro speciale ed il veto al rilascio di fedi di sanità senza il consenso del giudice, dell'ufficio di esecuzione o del creditore. Grazie alla capacità dell'ispettore del bestiame ed una descrizione più o meno precisa dell'animale dato in pegno, si è

ottenuta una certa qual garanzia sia per l'individualizzazione di ogni capo gravato, che per ovviare ad illecite alienazioni o frodi.

La 19^{esima} Cassa rurale ticinese

Anche il comune di *Ligornetto*, che in altri campi dell'attività umana ha già dato figli illustri, non ha potuto rimanere ulteriormente estraneo all'attività raiffeisenista.

Seguendo l'esempio di numerosi altri villaggi ticinesi e nazionali, una schiera di volonterosi e di lungimiranti cittadini, ha proceduto il 20 ottobre u.s. alla fondazione di una Cassa rurale, sistema Raiffeisen. Ben 24 dichiarazioni d'entrata costituivano il nucleo dei fondatori. Gli statuti vennero presentati dal rappresentante dell'Unione Centrale, signor *Giudici*, mentre il signor prof. *Plinio Ceppi* portò il saluto della federazione ticinese delle Casse rurali.

Alle votazioni il signor avv. *Induni*, sindaco, venne proclamato presidente del

comitato di direzione, mentre i lavori del consiglio di sorveglianza saranno presieduti dal signor *Crivelli*. A cassiere venne chiamato il signor maestro *Bianchi*.

Il primo passo è stato effettuato con slancio ed entusiasmo, presupposti senz'altro rassicuranti per l'ulteriore regolare andamento della nuova istituzione locale, la quale non mancherà di apportare opera benefica. La buona collaborazione fra i dirigenti, i provati principi raiffeisenisti e la diligente osservanza delle direttive dell'amministrazione centrale favoriranno indubbiamente lo sviluppo della neocostituita Cassa rurale, la quale rappresenterà fra breve un vero gioiello della vita economica locale.

Pneus de vélos de Fr. 6.- à Fr. 7.-
Chambres à air de vélos à Fr. 2.50
Première qualité, livraison tout de suite

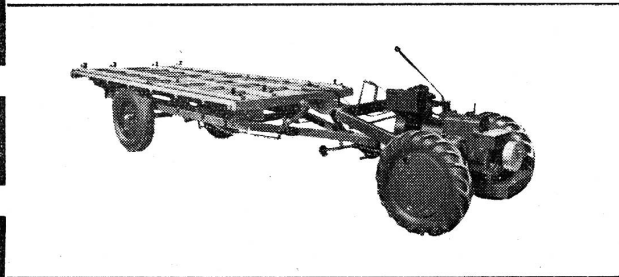
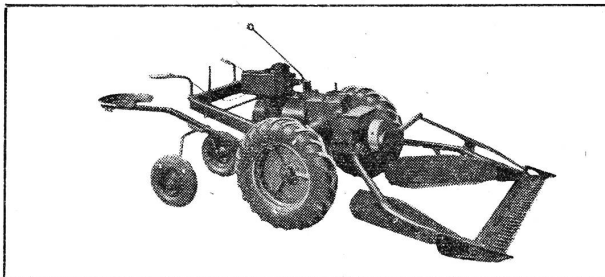
A. HEUSSER

Importation de pneus

Schützengasse 29

Zürich 23

S C H E E R



Le grand succès

La machine la plus moderne — avec engrenage différentiel

Usages comme :

Motofaucheuse (foin et blé), **Treuil** locomobile avec 4 vitesses, **Force motrice** (pour scies, meules, pompes),

Pulvérisateur à haute pression, monté sur châssis, **Petit tracteur** très pratique pour le transport et pour le labourage.

Demandez prospectus !

Fabrication et vente :



ERNEST SCHEER S. A. — HERISAU

Fondée en 1855

ATELIER DE CONSTRUCTION

Tél. (071) 5 19 92